



Le réseau
de transport
d'électricité

Juillet 2026

Électrification du Sud-Est de la France à horizon 2030

Conjuguer souveraineté
industrielle et transition
énergétique



À l'horizon 2030,
les besoins en
électricité de
l'ensemble
de la région sont
évalués à environ
4000 MW
supplémentaires.



Ces besoins en électricité, régulièrement actualisés, se confirment dans la durée. Ils font écho à l'électrification des usages désormais incontournable et à de véritables dynamiques locales en faveur de la décarbonation et de la relance industrielle. Une transformation profonde renforcée par le contexte géopolitique qui démontre la nécessité de sortir des énergies fossiles.

Dans le Sud-Est de la France, **+ DE 6000 MW** de demandes de raccordement (bâtiment, transport, industrie et artisanat) ont été exprimés soit l'équivalent de la consommation actuelle de la région.

Pour accompagner cette mutation, RTE doit adapter et renforcer son réseau, en le rendant plus résilient face au changement climatique (canicules, crues) tout en limitant au maximum son empreinte sur le territoire.

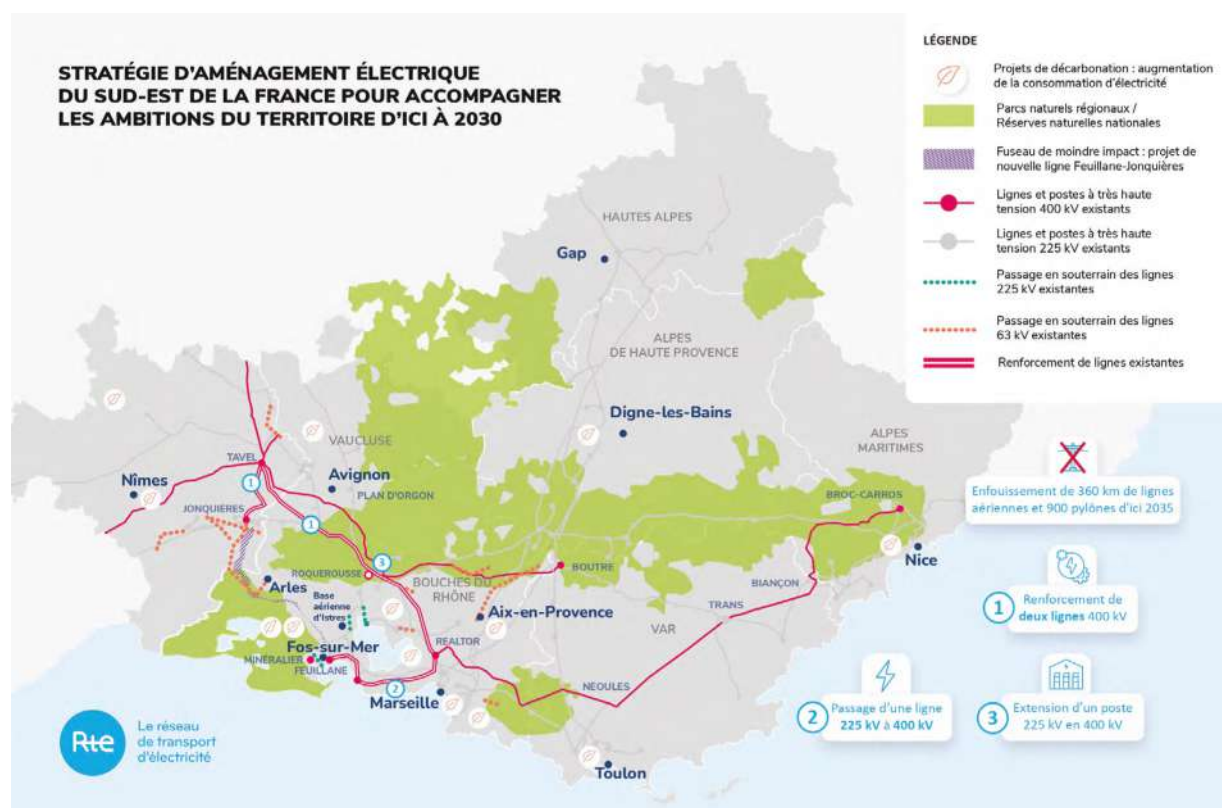
Une véritable stratégie d'aménagement électrique est déployée dans le cadre du programme d'électrification de la région.

Une dynamique d'augmentation électrique confirmée à l'échelle régionale

Les besoins en électricité présentés lors du débat public global sont confirmés par une réactualisation réalisée par RTE, Enedis et les services de l'Etat en mars 2026 : une consommation supplémentaire pour l'ensemble de la région de 4000 MW dès 2030 qui augmentera pour répondre aux objectifs de neutralité carbone en 2050.

Ces besoins sont renforcés par l'annonce du plan d'électrification le 10 avril 2026 par le premier ministre et l'objectif de souveraineté énergétique lié au contexte international. Avec un objectif fort d'électrification des bâtiments, des mobilités, de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture, et un soutien public qui sera multiplié par deux, passant de 5,5 milliards d'euros à 10 milliards d'euros par an, le remplacement rapide du pétrole et du gaz par de l'électricité est plus que jamais d'actualité.

La stratégie d'aménagement électrique de la région pour y répondre



Renforcer l'alimentation électrique du Sud-Est

La structure du réseau très haute tension du Sud-Est, développée dans les années 70, n'est plus adaptée à cette hausse des consommations, alors que 60 % de l'électricité consommée provient de la vallée du Rhône. Il est donc nécessaire de renforcer l'alimentation de la zone par le nord.



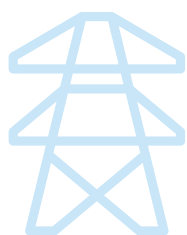
Dans les prochaines années, RTE va investir

près d'**1 Milliard d'euros**
dans le Gard et les Bouches-du-Rhône.

À travers la stratégie d'aménagement électrique proposée, RTE va renforcer le réseau existant et le développer pour accompagner cette transition, tout en l'adaptant au changement climatique et au risque accru de canicules et de crues.

Dégager de la capacité et sécuriser l'alimentation électrique

Le développement du réseau électrique de la région constitue un levier structurant au service de la transformation énergétique du territoire. Il vise à répondre aux besoins électriques générés par l'électrification des bâtiments, des mobilités, de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture tout en assurant la sécurisation électrique de la région.



La création de la ligne aérienne 400kV entre Fos-sur-Mer et Jonquières-St-Vincent

Même une fois la capacité technique maximale des ouvrages existants atteinte, la seule optimisation ne suffit plus : la construction d'une nouvelle ligne 400 000 volts est essentielle pour sécuriser l'alimentation de l'ensemble de la région.

Pourquoi une solution aérienne 400 000 volts pour la nouvelle ligne ?

RTE, en tant qu'opérateur de service public, s'est engagé envers l'Etat à mettre ses infrastructures au service du développement des régions.

La solution de ligne aérienne est la seule qui permette de répondre au besoin électrique du Sud-Est à horizon 2030 sur le plan de la faisabilité technique, de la sécurité d'exploitation du réseau et de la soutenabilité économique tout en préservant les espaces les plus protégés.



Lien vers la synthèse des alternatives étudiées

Cet ensemble d'actions permet de proposer au territoire une capacité d'accueil garantie 24h/24h et 7j/7j de

3700 MW, et de **1900** MW

supplémentaire avec flexibilité (ajustable en temps réel selon les besoins du réseau électrique) tout en réduisant l'empreinte des infrastructures sur le territoire.

Limiter l'empreinte du réseau sur le territoire

La stratégie d'aménagement électrique du territoire se traduit par une limitation de l'empreinte du réseau. Ainsi, d'ici 2035, dans le Gard et les Bouches-du-Rhône, pour 1 nouveau pylône très haute tension implanté, ce sont 3 pylônes de tension inférieure qui seront enlevés.

RTE propose ainsi une adaptation (modernisation et développement) du réseau permettant de structurer efficacement l'électrification de l'ensemble des usages (chauffage, mobilité, numérique, industrielle, transport maritime,..) de la région indispensable à la décarbonation et la souveraineté de la France.

Les mises en souterrain partielle ou totale ont été étudiées par RTE. Elles nécessitent une technologie et des infrastructures incompatibles avec la dynamique de transition énergétique enclenchée sur le territoire et engendrent :



des délais rallongés : jusqu'à 2035 au moins pour un enfouissement total ;



une empreinte au sol plus importante avec une artificialisation des sols de 9 hectares pour un enfouissement de 6 kilomètres à 36 hectares pour un enfouissement total ;



des impacts importants sur le milieu naturel et le foncier, la circulation, le cadre de vie et l'activité agricole ;



des coûts plus élevés pour la collectivité (3,6 à 4 milliards d'euros pour la solution entièrement souterraine contre environ 400 millions d'euros pour la solution aérienne) ;



une sécurité d'approvisionnement fragilisée en cas d'avarie (en cas d'incident sur la ligne, l'indisponibilité moyenne d'une ligne souterraine est d'un mois ; elle est d'un jour pour une ligne aérienne).

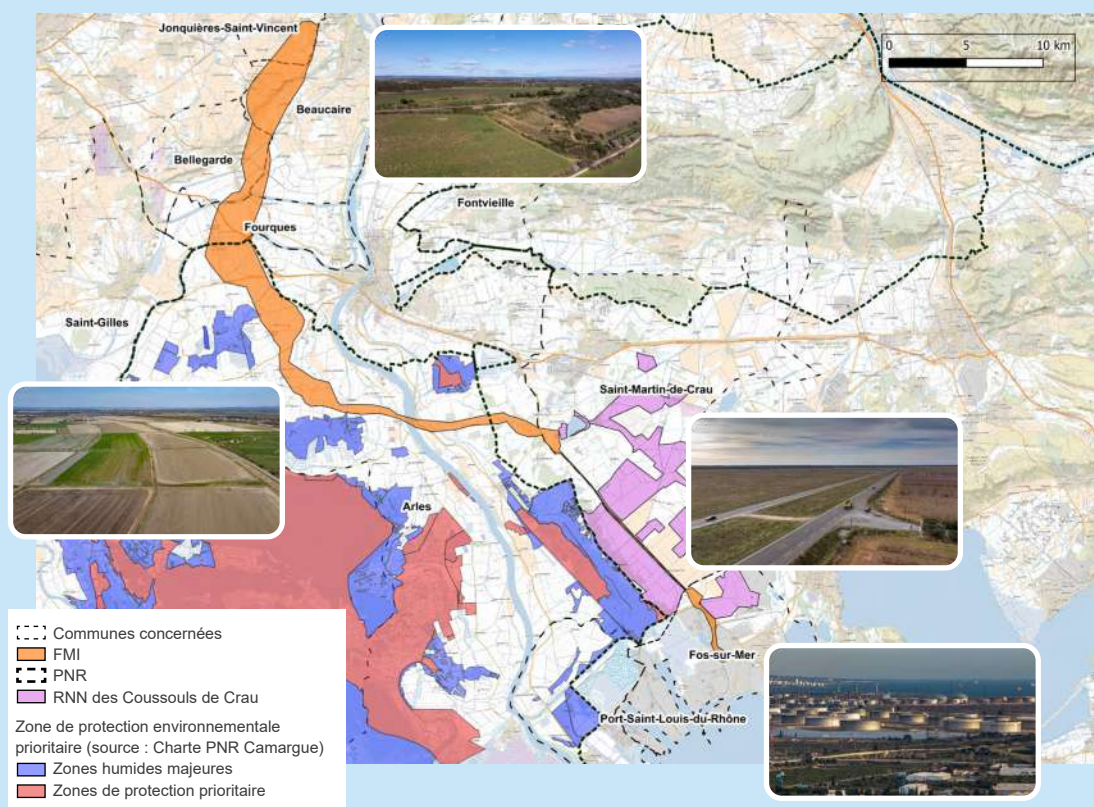


La synthèse des stratégies étudiées est disponible sur le site internet du projet : **Synthèse des stratégies étudiées pour la restructuration électrique de la zone de Fos**

Un tracé en cours de définition

Le tracé envisagé de la ligne s'inscrit dans le fuseau de moindre impact :

- Il évite les zones urbanisées en restant la plupart du temps éloigné des habitations.
- Il évite les espaces naturels les plus sensibles.
- Il reste à l'écart de la ville d'Arles et de son patrimoine réputé mondialement. Il se situe loin des Alpilles et de l'abbaye de Montmajour à l'est d'Arles.
- À la sortie du poste électrique de Feuillane à Fos-sur-Mer, il évite le Parc de Camargue et les Marais du Viguerat à l'ouest, la base aérienne militaire d'Istres à l'est et s'insère dans le terre-plein central de la RN 568 (mutualisation d'un linéaire déjà artificialisé) qui relie Fos-sur-Mer à Arles.
- Il évite ensuite les Marais de Meyranne et des Chanoines, et contourne Arles par l'ouest en se positionnant dans une partie aménagée par les activités humaines, en périphérie du Parc de Camargue, loin des espaces naturels les plus sensibles.
- Il rejoint enfin le poste de Jonquières sur la commune de Jonquières-Saint-Vincent en s'éloignant des bourgs de Fourques, Bellegarde et Beaucaire.



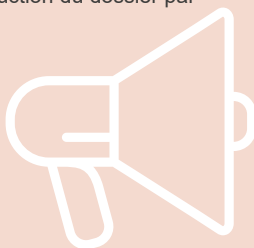
Les étapes du projet

La concertation préalable du public sous l'égide du préfet des Bouches-du-Rhône, préfet coordonnateur du projet s'est déroulée du 12 février au 7 avril 2024.

Le Fuseau de Moindre Impact a été validé par la Direction Générale de l'Energie et du Climat le 3 décembre 2024.

Le débat public territorial Fos-Berre Provence, organisé à la demande de l'État s'est tenu du 2 avril au 13 juillet 2025. Trois réunions ont permis d'échanger sur le projet de création de la ligne aérienne 400 000 volts entre Jonquières-Saint-Vincent et Fos-sur-Mer, dont une tierce expertise présentée par un expert indépendant et une réactualisation des besoins par les services de l'État. Dans son rapport à l'issue du débat public, l'État confirme un besoin de 4 000 MW en 2030.

L'optimisation du projet et de son empreinte environnementale se poursuit dans le cadre d'un dialogue étroit avec le territoire en parallèle de l'instruction du dossier par les services de l'État.



Des moyens renforcés de dialogue territorial

Dans l'objectif d'améliorer le projet dans sa phase de concertation et d'instruction, RTE a adapté son organisation pour mieux accompagner le territoire avec la nomination d'un directeur de programme dédié à la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement électrique de la région. Dans cette même perspective, des tiers-facilitateurs ont été nommés par l'Etat pour assurer la plus grande qualité de dialogue et permettre une amélioration du projet en conséquence.

L'objectif est clair : optimiser collectivement l'insertion locale du projet, qu'il s'agisse des dimensions environnementales, économiques ou sociales.

À cet effet :

- Les acteurs représentatifs des différentes parties prenantes du territoire, dont les associations locales, les associations agréées de protection de l'environnement, les représentants de la profession agricole, les professionnels du tourisme, les acteurs économiques et personnalités qualifiées, seront à nouveau rencontrés afin de permettre de nourrir le projet par la diversité des points de vue locaux, recueillir les commentaires et propositions des participants et dégager des pistes concrètes d'action pour l'insertion locale de la future ligne.
- Les études environnementales sur le terrain vont se poursuivre. Elles permettent une connaissance très précise des milieux dans lesquels seront implantés les pylônes pour limiter au maximum leur impact sur l'environnement.
- Les modalités d'insertion et d'accompagnement seront construites en lien avec les habitants du territoire. Par exemple, l'implantation de la ligne et l'emplacement précis de chaque pylône seront définis de manière à réduire au maximum l'impact paysager (en prenant en compte la végétation existante ou les aménagements possibles) et l'impact des activités économiques et agricoles. Le pylône nouvelle génération de RTE constitue une opportunité pour une meilleure insertion paysagère.

En parallèle de ce dialogue avec les acteurs socio économiques et associatifs, des échanges spécifiques sont conduits avec les élus des collectivités concernées par le tracé, pour aborder les enjeux locaux et territoriaux liés au projet.

À la fin de cette séquence, RTE formalisera une feuille de route d'insertion territoriale du projet. Le bilan et les enseignements de cette démarche pourront être présentés au public.